



Communiqué du 8 juin - COVID-19

*De nouvelles dispositions ont été prises dans le cadre de l'assouplissement national des règles sanitaires, précédemment déclinées localement dans le communiqué du 6 mai. Néanmoins, la **règle générale reste le respect des gestes « barrières »**.*

Pour les **écoles**, en complément des modalités d'accueil fixées par l'Éducation Nationale, la commune a mis en place, par convention avec elle, le dispositif 2S2C (« Sport-Santé-Culture-Civisme »). De ce fait, les personnels municipaux prennent désormais en charge quatre groupes de 12 élèves pour élargir le nombre d'enfants pouvant être accueillis sur le temps scolaire.

Les **garderies et cantines** fonctionnent selon les règles habituelles pour tous les enfants dont les familles ont signalé le retour à l'école.

Pour les **accueils de loisirs**, il convient de noter que, pour cet été, **les gîtes extérieurs sont supprimés** en raison des incertitudes sur les lieux d'accueil et de leurs modalités de fonctionnement.

La capacité du centre d'accueil de loisirs est réduite pour respecter les règles sanitaires. Néanmoins, d'autres locaux municipaux vont être mobilisés pour porter la capacité d'accueil totale à 50 enfants pour les maternels et 60 enfants pour les primaires. **Les inscriptions se font dans la limite des capacités d'accueil.**

L'**école municipale de musique** reprend pour les cours individuels dans plusieurs matières instrumentales. Les réinscriptions et inscriptions se feront selon les modalités et les dates communiquées par l'établissement.

L'accès à la **médiathèque** est désormais libre, sans rendez-vous, dans le respect des règles « barrières » et le respect d'une jauge maximale d'usagers, présents en même temps, dans les locaux.

Les **équipements sportifs** restent fermés aux activités sportives collectives. Leur accès est strictement limité selon des protocoles préalablement établis.

Compte tenu notamment des transferts des personnels vers les écoles, la **piscine**, ne rouvrira qu'à la mi-juillet, sur inscription, pour des activités établies selon un protocole qui doit être précisé.

Les **aires de jeux avec agrès** pour les jeunes enfants restent fermées.

La **maison de la petite enfance** est ouverte dans la limite de 30 places.

Pour les services administratifs de la **mairie**, l'**accueil** du public reste filtré jusqu'à la fin juin. La prise de rendez-vous reste fortement recommandée, et obligatoire pour les demandes d'urbanisme. La permanence du samedi reste fermée jusqu'à la rentrée de septembre.

Pour ceux qui ne seraient pas venus chercher les **masques** auxquels ils ont droit, il reste possible de le faire en mairie, selon les modalités établies lors des précédentes distributions.

Les **mariages** peuvent légalement se tenir. Néanmoins, l'accès à la salle des mariages reste strictement limité à 16 personnes jusqu'au 31 août.

L'utilisation des **salles municipales** demeure suspendue jusqu'au 31 août. Pour les salles associatives, l'accès est limité à moins de 10 personnes et pour des activités strictement internes aux associations.

Enfin, la Métropole nous a informés de la réouverture de la **déchetterie** de Déville lès Rouen.